

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES**

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 29 janvier 2024

Date des convocations	L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente,
24/01/2024	le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL
Nombre de membres :	<u>Etaient présents</u> : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel,
Convoqués : 9	<u>Etaient absents sans pouvoir</u> : Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr BLONDEAU Philippe
Présents : 6	<u>Etait absent ayant donné pouvoir</u> : Mme THEVENET Marion
Pouvoir : 1	(pouvoir donné à BRUNEL Julie)

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2023

Approuvé à l'unanimité

II. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE DU CA

Nomination de Monsieur Philippe Blondeau représentant de l'association des Restos du Coeur à la place de Monsieur Patrick Richard de l'association Emmaüs.

III. LOYERS RESIDENCE LE BELVEDERE

La Direction Départementale des Territoires informe que la valorisation maximale de la redevance pratiquée (pour les résidents en place) des logements-foyers conventionnés à l'APL est de 3,50 % au 1^{er} janvier 2024.

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

	F1 bis			
	2023		2024	
	personne seule	couple	personne seule	couple
LOYER	517,48 €	585,85 €	535,59 €	606,35 €
CHARGES COLLECTIVES	61,49 €	70,51 €	63,64 €	72,98 €
ALARME	16,77 €	16,77 €	17,11 €	17,11€
REOM	9,50 €	9,50 €	9,50 €	9,50 €
TOTAL	605,24 €	682,63 €	625,84 €	705,94 €
GARAGE	40,10 €	40,10 €	40,90 €	40,90 €
MEUBLÉ (supplément)	39,60 €	39,60 €	40,39 €	40,39 €
Cave en + si dispo	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €

	T2	
	2023	2024
LOYER	623,83 €	645,66 €
CHARGES COLLECTIVES	70,51 €	72,98 €
ALARME	16,77 €	17,11€
REOM	9,50 €	9,50 €
TOTAL	720,61 €	745,25 €
GARAGE	40,10 €	40,90 €
Cave en + si dispo	25,00 €	25,00 €

IV. PROPOSITIONS DES TARIFS DES SERVICES C.C.A.S. à compter du 1^{er} février 2024

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent que le tarif de la téléalarme passe de 27,50 € par mois à 28 € par mois à compter du 1^{er} février 2024.

V. PROPOSITIONS DES TARIFS RESIDENCE AUTONOMIE à compter du 1^{er} FEVRIER 2024

L'arrêté du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées stipule : « Le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à [l'article L. 342-1 du code de l'action sociale et des familles](#) ne peut augmenter de plus de 5,48 % au cours de l'année 2024 par rapport à l'année précédente. »

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

Désormais, tous les repas comportent fromage et dessert.

	2024	
	HT	TTC
Repas Résidants	8,53	9,00
Repas Invités	11,37	12,00
Repas Comités Entreprises	11,37	12,00
Potages	1,26	1,33
Repas agents/élus	6,64	7,00

TARIF FORFAIT POUR LES SERVICES DIVERS

- Forfait soins de nursing.....1,25 € / jour
- Portage des repas en chambre ou studio.....1,25 € / jour
- Forfait étendre le linge ou autres petits services inhabituels1,25 € / intervention

CHAMBRES VISITEURS (tarifs T.T.C.)

- Accueil d'un adulte la nuit.....3,60 €
- Accueil d'un enfant la nuit..... 2,30 €
- Nuit pour famille résidents..... 28,00 €
- Nuit pour extérieurs (n'ayant pas de famille à la résidence)36,00 €

VI. TARIFS MINI-BUS MAIRIE A DISPOSITION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE à compter du 01 février 2024

Pour faciliter les déplacements des résidents, la résidence « le Belvédère » souhaite remettre en place des navettes en mini-bus les mardis après-midi de 15 h à 17 h et les vendredis de 9h30 à 11h30.

Madame la Présidente propose de modifier les tarifs comme suit.

2024	
1 aller OU 1 retour	2 €
1 Aller ET retour	3,50 €

VII. TARIFS REPAS MULTI –ACCUEIL ET CENTRE DE LOISIRS

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants à partir du 1^{er} février 2024 pour les repas pris à la résidence Autonomie par les enfants du Multi-accueil.

MULTI ACCUEIL

- Portions Bébé : 2,09 € HT soit 2,20 € TTC (fromage et dessert)
- Portion Grands : 3,13 € HT soit 3,30 € TTC (fromage et dessert)
- Adultes : 6,64 € HT soit 7,00 € TTC (fromage et dessert)

ARRIVEE DE Mr BLONDEAU

VIII. AIDE SOCIALE FACULTATIVE – PRISE EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE

1^{er} cas : Refus du dossier à l'unanimité, la famille doit, dans un premier temps, régler les dettes existantes au restaurant scolaire. Elle pourra, dans un deuxième temps, représenter un dossier de demande de prise en charge.,

2^{ème} cas : Il s'agit d'une famille avec 3 enfants âgés de 3 à 10 ans dont les parents ne travaillent pas, le couple bénéficie du RSA et l'aide des Restos du Coeur.

Les soucis de santé des aînés impactent le budget familial (trajets orthophoniste, psychologue)

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent la prise en charge de 2 repas par semaine pour les 2 aînés à compter du 1^{er} février 2024 au 13 avril 2024 (vacances de printemps).

IX. TARIFICATION SERVICE AIDE A DOMICILE

Selon l'arrêté portant tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux du 28/12/2023 du département de Saône-et-Loire, le tarif horaire est fixé à 25,00 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est applicable pour toutes les interventions auprès de différents publics (familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap) à l'exception des usagers bénéficiant de l'APA ou de la PCH. Ce tarif s'applique la semaine, le week-end et les jours fériés.

Pour les usagers bénéficiant de l'APA et de la PCH, le tarif s'élève à 22,62 €.

Ce tarif s'applique la semaine, le week-end et les jours fériés.

X. FRAIS KILOMETRIQUES

Après délibération, par un vote à main levée et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration acceptent que soient facturés aux bénéficiaires du service d'aides à domicile, les frais kilométriques pour les trajets en dehors de la ville de Chauffailles, suivant un forfait de 0,65 cts le kilomètre (rappel 2023 : 0,45 cts/km)

XI. QUESTIONS DIVERSES

Repas des Aînés 2024 : 914 invitations

Pour les décorations des tables, 4 bénévoles vont intervenir à la résidence autonomie sur 3 mercredis (le 31/01, le 7/02 et le 14/02)

Les 50 ans de la Résidence auront lieu du 27 mai au 22 juin : Exposition photos avec un vernissage en ouverture, barbecue, cabaret, rencontre avec les enfants de l'accueil de loisirs, troupe de théâtre, projection de film, projection de film, fête de la musique en clôture...